



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'allocation de solidarité aux personnes âgées

Question écrite n° 43351

Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, au sujet de « l'allocation de solidarité aux personnes âgées ». En effet, il a été interpellé par plusieurs Vosgiens lui faisant part de leurs difficultés à rembourser ce complément de revenu contracté par un ascendant. Cette prestation mensuelle est une avance accordée aux retraités ayant de faibles ressources, qui doit être remboursée en cas de décès. Les sommes payées sont ensuite récupérées sur la partie de la succession supérieure à 39 000 euros. Or en cas de décès du contractant, cette prestation est majoritairement à rembourser par les héritiers du défunt, qui se retrouvent souvent à devoir payer des sommes pharamineuses lors du règlement de la succession. Par exemple, il a été interpellé par les enfants d'un citoyen décédé, qui avait contracté de son vivant l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Au moment de la succession, les enfants se sont retrouvés à être redevables de la somme de 55 000 euros au titre du remboursement de ce fonds. Ils ont donc été contraints de vendre la maison familiale afin de pouvoir rembourser cette somme. En plus de la douleur liée à la perte d'un être cher, les héritiers supportent le poids de ce prêt, qui les oblige parfois à toucher à la seule chose qu'il leur reste en souvenir du défunt. Cette situation est aussi incompréhensible que douloureuse pour les héritiers, qui se retrouvent à devoir rembourser une dette faramineuse. Il convient de préciser que ce dispositif, datant de 1956, n'a jamais été actualisé. Il apparaît ainsi bien trop dépassé et très peu adapté au contexte actuel. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement entend étudier une réforme de « l'allocation de solidarité aux personnes âgées ».

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43351

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Retraites et santé au travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9089

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)